

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2024-24

LE VENDREDI CINQ AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Romuald SEITE, M. David LE GLANIC Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE,

SECRETAIRE : Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

date de convocation : 05/04/2024
date d'affichage de l'ordre du jour: 22/03/2024

nombre de conseillers
en exercice :14
présents : 12
votants : 14
quorum : 8

PROCURATIONS : M. Olivier ROUCHE donne procuration à M. laurent DUGAS
M. Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

PARTICIPATION FINANCIERE POUR RECOURS EXCEPTIONNEL AUX SERVICES DE LA COMMUNE

Mme le Maire indique que des prestataires privés font appel de plus en plus fréquemment aux services de la commune et particulièrement à ses agents pour des interventions ponctuelles en dehors de leur activité communale ; la dernière demande consiste en un accès avec ouverture du ponton pour des repérages sur Seine. Il est proposé aux conseillers de fixer une tarification pour ce type d'interventions à 50 € par agents et par heure, toute heure commencée étant due.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer la tarification telle que proposée.

VOTE :POUR :14

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance
Dominique BARBIER-CINTRAT

Envoyé le :
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :
Publié le :
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20240405-2024_24-DE